



## DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2025\_061

### Portant approbation d'une convention de prêt de matériel

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire ;

Vu la proposition du Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR) de mettre à disposition de la commune de Viry, un kit de jeux périscolaire, dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets ;

Considérant l'intérêt dudit prêt pour appuyer la démarche écoresponsable du service périscolaire ;

### DECIDE

#### **Article 1 : Objet**

D'approver la convention de prêt de matériel avec le Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR), domicilié 5 chemin du Tapey – ZI d'Arlod – Bellegarde-sur-Valserine – 01 200 VALSERHONE.

La présente convention porte sur le prêt d'un kit de jeux périscolaire.

#### **Article 2 : Durée**

Le prêt de matériel est consenti du 12 janvier 2026 au 26 janvier 2026.

#### **Article 3 : Prix**

Le prêt de matériel est consenti gratuitement.

#### **Article 4 : Voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

#### Mesures de publicité :

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 03/12/2025
- Publication le 08/12/2025
- Notification le 08/12/2025  
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Laurent CHEVALIER

Signé le 02/12/2025